

Commission d'enquête sur  
l'administration de la justice  
et les Autochtones -  
Initiative de protection de l'enfance



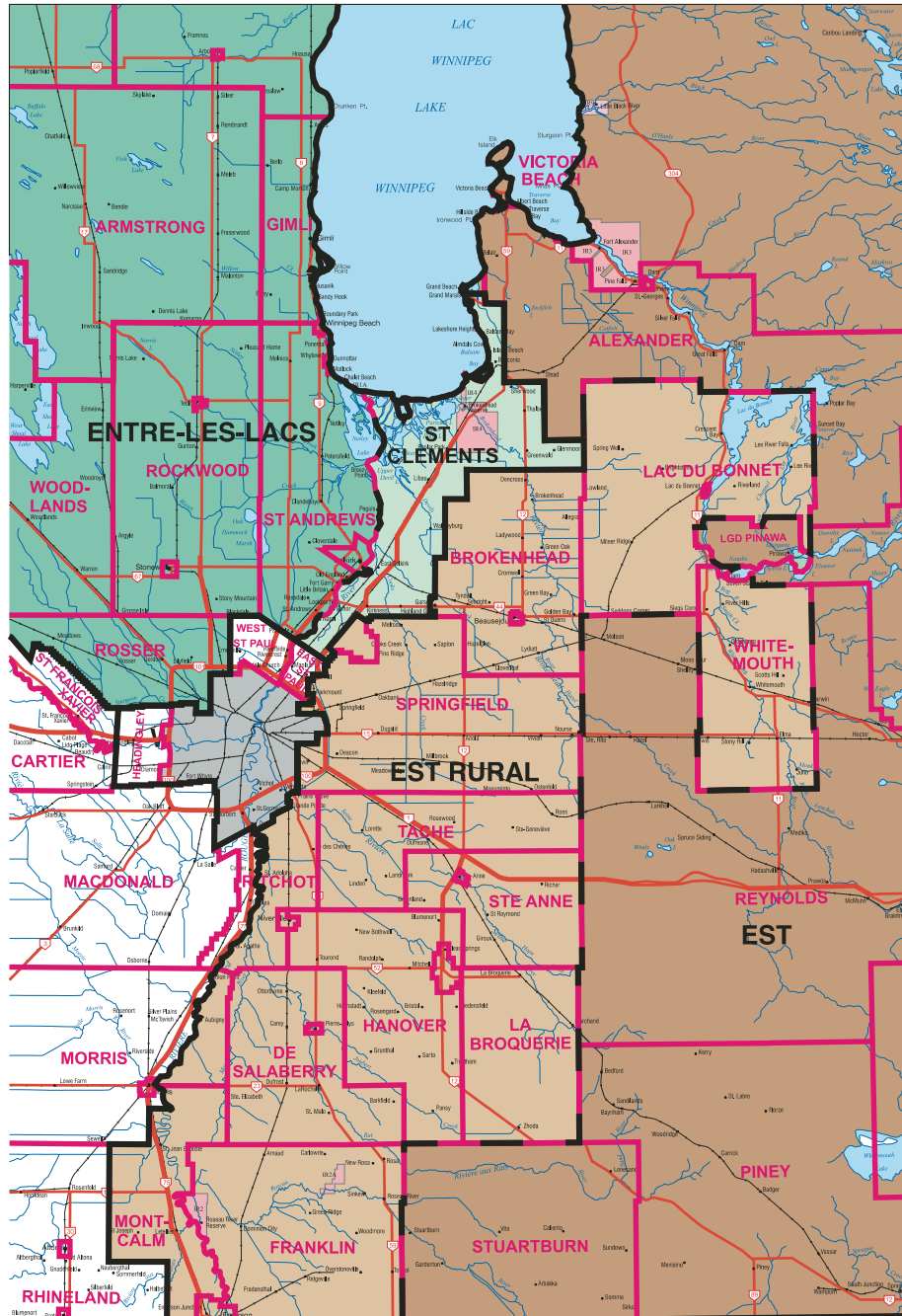
Choix offerts  
aux parents  
nourriciers

Winnipeg et régions  
environnantes

Mars 2005



# Carte de Winnipeg et des régions environnantes





## Table des matières

---

La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance : Une nouvelle approche envers les services à l'enfant et à la famille au Manitoba.....	4
Nouvelles dispositions relatives aux parents nourriciers .....	5
Régies et offices des services à l'enfant et à la famille qui desservent Winnipeg et les régions environnantes .....	6
Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis .....	7
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba .....	9
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba .....	19
Régie générale des services à l'enfant et à la famille .....	25
Renseignements supplémentaires .....	30



## La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance : Une nouvelle approche envers les services à l'enfant et à la famille au Manitoba

Le réseau des services à l'enfant et à la famille œuvre en vue de protéger les enfants. Il appuie et renforce le bien-être des familles, en particulier de celles qui ont du mal à prendre soin de leurs enfants.

Actuellement, les services à l'enfant et à la famille du Manitoba connaissent une restructuration importante par l'intermédiaire d'une initiative qui se nomme la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance.

Les quatre parties suivantes prennent conjointement part à cette initiative :

- ◆ Manitoba Metis Federation;
- ◆ Assembly of Manitoba Chiefs;
- ◆ Manitoba Keewatinowi Ininew Okimowin;
- ◆ Province du Manitoba.

Les parties ont travaillé de concert pour établir un nouveau réseau qui :

- ◆ reconnaît et respecte la diversité culturelle du Manitoba;
- ◆ rend aux membres des Premières nations et aux Métis le droit de mettre sur pied et d'offrir leurs propres services à l'enfant et à la famille.

Dans le nouveau réseau, la Province du Manitoba et les Autochtones partagent la responsabilité de la prestation des services à l'enfant et à la famille. Le changement le plus important réside dans la délégation de la responsabilité de la prestation des services à l'enfant et à la famille par la Province à quatre nouvelles régies de services à l'enfant et à la famille, dont trois sont des régies autochtones.

Voici les quatre nouvelles régies :

- ◆ Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis;
- ◆ Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba;

- ◆ Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba;
- ◆ Régie générale des services à l'enfant et à la famille.

Ce changement fait l'objet de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* de la Province du Manitoba qui a été adoptée le 24 novembre 2003.

À la fin de la restructuration (qui sera mise en œuvre région par région), les quatre régies et leurs offices offriront leurs services dans toute la province. Quel que soit l'endroit où ils vivent au Manitoba, les enfants autochtones et leurs familles auront accès à des services à l'enfant et à la famille appropriés sur le plan culturel et offerts par les offices autochtones.

### Énoncé de la vision

*Un système de prestation de services à l'enfant et à la famille qui reconnaît et soutient les droits des enfants de se développer au sein de familles et de communautés saines et sécuritaires, et qui reconnaît que les Premières nations et les Métis possèdent une autorité, des droits et des responsabilités uniques pour prendre soin de leurs enfants.*

### Énoncé de la mission

*Mettre en place un système conjoint de prestation de services à l'enfant et à la famille qui reconnaît le droit et l'autorité particuliers des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble en ce qui concerne l'administration et l'offre de leur propres services à l'enfant et à la famille dans toute la province, au niveau des communautés, et qui reflète et intègre la culture des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble.*



## Nouvelles dispositions relatives aux parents nourriciers

Les foyers nourriciers représentent une ressource essentielle dans le réseau restructuré des services à l'enfant et à la famille. Dans le cadre de la restructuration de ce réseau, de nouvelles dispositions concernant le placement en foyer nourricier apparaissent.

### Dispositions générales relatives aux permis

La délivrance des permis aux foyers nourriciers demeure la responsabilité des offices, sous réserve des normes et règlements provinciaux. Changement important, les offices pourront désormais délivrer des permis à des foyers nourriciers, quel que soit leur emplacement dans la province. Comme les dispositions concernant les permis ne reposeront plus sur des bases géographiques, les foyers nourriciers pourront choisir l'office auprès duquel demander un permis. Cependant, un foyer nourricier ne pourra détenir qu'un seul permis, accordé par un seul office, et, en tout temps, ne disposer que d'une demande de foyer nourricier active à la fois.

Un bureau d'enregistrement sera mis sur pied afin d'effectuer le suivi des demandes et des permis. Tous les renouvellements de permis des foyers nourriciers doivent être effectués par l'office qui le leur a accordé, à moins d'une entente contraire entre les offices et le foyer nourricier concernés.

### Gestion et soutien

L'office qui délivrera un permis à un foyer nourricier sera responsable du soutien et de la gestion de ce foyer. Il existe toutefois des exceptions à cette règle pour les foyers nourriciers actuellement gérés par des offices de services à l'enfant et à la famille non autorisés. En effet, les dispositions concernant ces foyers nourriciers particuliers ne changent pas pour l'instant, mais elles seront révisées plus tard dans le cadre des travaux de l'Initiative de protection de l'enfance.

### Dispositions relatives au partage

Chacune des régions établira des dispositions relatives au partage des ressources, afin de permettre à des offices qui ne sont pas sous son autorité d'utiliser des places dans des foyers nourriciers ayant reçu un permis d'un office qui relève de sa compétence.

Ainsi, les foyers nourriciers titulaires d'un permis délivré par un office donné pourront offrir l'hébergement pour un autre office. Compte tenu des protocoles établis, l'office qui aura délivré le

permis (en collaboration avec le foyer nourricier) devra approuver toutes les décisions touchant le placement.

### Mise en œuvre

Les nouvelles dispositions relatives au placement en foyer nourricier sont mises en œuvre dans la province région par région. La mise en œuvre a débuté dans la région d'Entre-les-Lacs en novembre 2003 et elle se poursuivra dans les autres régions au cours de 2004 et 2005. Des renseignements détaillés et de l'aide seront offerts aux foyers nourriciers de chaque région au fur et à mesure.

### Mise en œuvre et lieux sûrs

Au moment du transfert des dossiers, certains enfants seront hébergés dans des lieux sûrs. Si la famille qui offre le lieu sûr décide de devenir un foyer nourricier, elle devra décider auprès de quel office présenter sa demande de permis.

### Tarifs d'entretien de base

Les montants spéciaux actuellement versés aux foyers nourriciers seront maintenus pendant six mois à compter de la date du transfert du dossier de l'enfant. Au cours de ce délai, les montants spéciaux versés aux foyers nourriciers existants ne diminueront pas. Toute augmentation devra reposer sur une planification rigoureuse des dossiers. La présente disposition ne s'applique pas si l'enfant est placé ailleurs durant cette période.

L'introduction de ces changements à Winnipeg et dans deux de ses régions environnantes commence en mars 2005. L'emploi d'une méthode coordonnée aidera les foyers nourriciers existants à prendre des décisions relatives à leur permis tout au long du processus de mise en œuvre.

À partir du 14 mars 2005, les foyers nourriciers auront jusqu'à trois mois pour choisir l'office auprès duquel ils feront leur demande de permis lorsque celui qu'ils possèdent sera expiré. Après ces trois mois, un processus sera mis en place afin de faciliter la délivrance du permis soit par l'office existant, soit par un autre office. L'office existant sera responsable du renouvellement des permis des foyers nourriciers dont le permis viendra à échéance avant la fin de la période de trois mois. Ces foyers nourriciers pourront changer d'office lorsque leur permis expirera à nouveau, à moins qu'il n'en soit convenu autrement entre les offices et les foyers nourriciers concernés.



## Régies et offices des services à l'enfant et à la famille qui desservent Winnipeg et les régions environnantes

---

Dix-huit offices affiliés aux quatre régies constitueront les principaux fournisseurs de services dans ces régions :

### Régie des Métis

- ◆ Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis

### Régie des Premières nations du Sud

- ◆ Anishinaabe Child and Family Services
- ◆ Dakota Ojibway Child and Family Services
- ◆ Intertribal Child and Family Services
- ◆ Peguis Child and Family Services
- ◆ Sagkeeng Child and Family Services
- ◆ Southeast Child and Family Services
- ◆ West Region Child and Family Services
- ◆ Nouvel office (à l'intention des usagers à l'extérieur de la province)

### Régie des Premières nations du Nord

- ◆ Awasis Agency of Northern Manitoba
- ◆ Cree Nation Child and Family Caring Agency
- ◆ Island Lake First Nation Family Services
- ◆ Kinosao Sipi Minisowin Agency
- ◆ Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre

### Régie générale

- ◆ Jewish Child and Family Service
- ◆ Direction des services ruraux et du Nord – Région de l'Est
- ◆ Direction des services ruraux et du Nord – Région d'Entre-les-Lacs
- ◆ Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg

Veillez noter que d'autres organismes de la province peuvent offrir des services à l'enfant et à la famille mais que les 18 offices dont le profil figure dans la présente brochure sont les principaux responsables de la prestation de ces services à Winnipeg et dans deux de ses régions environnantes.

Une carte géographique illustrant la ville de Winnipeg et deux de ses régions environnantes se trouve sur la deuxième de couverture de la brochure.





## Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis souhaite saluer les résidents des régions de Winnipeg, de l'Est et d'Entre-les-Lacs. Comme beaucoup le savent, le conseil d'administration et le personnel de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis ont été extrêmement occupés l'an passé, alors que se préparait l'ouverture du premier office manitobain dont les services ciblent tout particulièrement les Métis. L'ouverture de cet office a eu lieu le 3 juin 2004.

L'établissement des Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis est un rêve que la communauté métisse caressait depuis longtemps. C'est avec beaucoup de ferveur et d'enthousiasme que le 13 septembre 2003, nous avons reçu de la Province du Manitoba notre mandat officiel de fournir des services à l'enfant et à la famille dans toute la province. Nous étions également heureux de l'adoption de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* le 24 novembre 2003.

Bien que ces événements et l'ouverture de l'office en juin dernier aient été des étapes importantes pour la Régie des Métis et son office affilié, nous continuons à concentrer notre attention et nos efforts sur la planification et l'élaboration détaillées afin d'être prêts à offrir les services autorisés aux familles.



Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis forment un seul office, dont le siège social est à Winnipeg. Alors que la majorité des tâches administratives seront assumées par ce siège social, les services seront conçus et fournis à l'échelle des régions.

Actuellement, nous planifions et élaborons des services région par région. Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis offriront directement les services dans les régions de Winnipeg, de l'Est et d'Entre-les-Lacs.

Nous envisageons avec enthousiasme les mois à venir et nous sommes impatients de travailler avec les personnes, les familles et les organismes concernés à l'application de notre mandat et à la mise en œuvre de nos services dans l'ensemble de la province.

*Régie des services à l'enfant  
et à la famille des Métis  
150, avenue Henry, bureau 127  
Winnipeg (Manitoba) R3B 0J7  
Tél. : (204) 949-0220 Téléc. : (204) 984-9487  
Courriel : [info@metiscfs.mb.ca](mailto:info@metiscfs.mb.ca)*



## Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis

Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis représentent le premier office du genre au Manitoba à appuyer et à rendre plus forts les enfants, les familles et les communautés des Métis, des Autochtones non-inscrits et des Inuits partout dans la province.

Voici l'énoncé de mission qui régit nos activités :

*Les familles et les communautés métisses ont le droit et la responsabilité de prendre soin des enfants métis. Notre mission est de veiller à ce que les enfants et les familles soient servis avec dignité, respect et compréhension tout au long de la prestation de services et de programmes communautaires de soutien à la famille adaptés aux Métis, afin de contribuer à rendre forts les enfants, les familles et les communautés métis.*

Nous croyons en une méthode holistique de travail auprès des enfants et des familles. Nous reconnaissons que les enfants ont besoin d'un environnement permanent, stable, sûr et chaleureux où ils sont adéquatement nourris, logés et vêtus. Il faut aussi évaluer les forces et les besoins uniques de l'enfant et en tenir compte pour maximiser sa croissance affective, sociale, scolaire, spirituelle et culturelle.

Nous croyons fermement que maintenir les liens avec la famille et la communauté ainsi que leur pouvoir de décision est absolument essentiel au développement sain de l'enfant et transcende tous ces besoins. Il faut permettre aux enfants d'acquérir les aptitudes nécessaires pour accéder aux ressources et pour entretenir et nouer des relations permettant d'assurer une saine transition vers l'âge adulte. Nos efforts sont axés sur la prestation des services dans l'intérêt supérieur des enfants, des familles et des communautés. Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis s'efforcent d'aider les familles métisses, non inscrites et inuites. Notre préoccupation centrale est de promouvoir la santé et le bien-être de nos enfants et de nos familles en renforçant la capacité des communautés au moyen de programmes et de services pertinents et adaptés à leur culture.

Nous le faisons en veillant à ce que nos programmes concordent avec les besoins des communautés que nous servons et avec notre responsabilité envers ces communautés. Nous offrons une méthode d'intervention et de prévention non conventionnelle qui est holistique et centrée sur la famille. Nous croyons que la participation de la famille et de la communauté est essentielle quand nous travaillons avec des enfants qui risquent d'entrer dans le système de protection de l'enfance.

Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis prévoit offrir les types de placement suivants:

- ◆ placement dans la famille élargie au moyen d'un processus de délivrance de permis;
- ◆ placement en foyer nourricier autorisé (n'ayant aucun lien avec l'enfant) dans une collectivité donnée, afin de maintenir l'enfant en contact avec sa famille biologique;
- ◆ placement familial spécialisé ou avec traitements, pour les enfants ayant des besoins spéciaux.



Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis ont élaboré un certain nombre de programmes et de services conçus spécialement pour les foyers nourriciers, dont les suivants :

- ◆ formation culturelle initiale pour encourager les foyers nourriciers à tenir compte de la culture des enfants;
- ◆ formation pour traiter des problèmes de comportement précis (p. ex. : syndrome d'intoxication foétale à l'alcool, hyperactivité avec déficit de l'attention, trouble oppositionnel avec provocation, façon de prendre soin des enfants ayant besoin de soins médicaux);
- ◆ mise en contact avec des membres de la famille biologique et établissement de liens avec eux; les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis offriront une supervision et un appui constants à tous les foyers nourriciers;

Nous envisageons avec impatience le jour où nous œuvrerons tous de pair pour rendre plus fortes les familles et les communautés.

*Nous pouvons offrir un avenir plus prometteur aux enfants et aux familles de la nation métisse.*

### Personne-ressource :

DIRECTRICE GÉNÉRALE :  
Dorothy McLoughlin

Bureau principal :  
Services à l'enfant, à la famille  
et à la communauté des Métis  
1261, rue Main  
Winnipeg (Manitoba) R2W 5G9  
Tél. : (204) 697-1118 Téléc. : (204) 697-0606  
Courriel : info@metiscfs.mb.ca





## Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba

En l'an 2000, l'Assembly of Manitoba Chiefs et la Province du Manitoba ont signé une entente historique inaugurant le processus de restitution aux Premières nations de la responsabilité des services à l'enfant et à la famille destinés aux Autochtones qui vivent en dehors des réserves.

Au Manitoba, les Premières nations offrent depuis plus de vingt ans des services à l'enfant et à la famille aux membres de leur population qui vivent dans des réserves. Grâce à l'adoption de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, les Premières nations peuvent commencer à offrir ces mêmes services à tous les membres des Premières nations, où qu'ils vivent au Manitoba.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba est un organisme constitué en personne morale qui exerce les droits et les responsabilités que lui confère *la Loi*. Cela comprend le développement des capacités relatives à la gestion, aux finances, aux opérations, aux technologies de l'information, aux ressources humaines et aux programmes, de concert avec la poursuite de la participation au processus de transition du réseau des services à l'enfant et à la famille au Manitoba.

Le personnel de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba compte actuellement 13 personnes dont le travail est encadré par un conseil d'administration. Nous travaillons avec sept offices de services à l'enfant et à la famille autochtones qui offrent à 36 Première nations une gamme complète de services à l'enfant et à la famille adaptés à leur culture.

Voici ces offices :

- ◆ Anishinaabe Child and Family Services;
- ◆ Dakota Ojibway Child and Family Services;
- ◆ Intertribal Child and Family Services;
- ◆ Peguis Child and Family Services;
- ◆ Sagkeeng Child and Family Services;
- ◆ Southeast Child and Family Services;
- ◆ West Region Child and Family Services.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2004, le champ de compétences de tous les offices des services à l'enfant et à la famille des Premières nations a été élargi afin de leur permettre d'offrir des services aux personnes qui vivent en dehors des réserves. Tous les offices des Premières nations du sud offriront des services à Winnipeg. Dans la région de l'Est, les services seront offerts par les Sagkeeng Child and Family Services et les Southeast Child and Family Services, et dans la région d'Entre-les-Lacs par les Anishinaabe Child and Family Services, les Intertribal Child and Family Services et les Peguis Child and Family Services.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba confiera également un mandat à un nouvel office chargé d'offrir des services dans la ville de Winnipeg. Cet office sera chargé :

- ◆ des enfants et des familles venant de l'extérieur de la province (en Ontario);
- ◆ de tous les cas où une famille a choisi la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba, mais n'a pas de liens avec une Première nation du sud;
- ◆ de tout autre cas résiduel.

Les travaux préparatoires sont en cours et l'office devrait fonctionner à plein régime d'ici l'été 2005. Le nom et l'emplacement de l'office ne sont pas encore déterminés mais devraient être annoncés prochainement. L'office offrira une gamme complète de services à l'enfant et à la famille.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à :

**Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba**

696, avenue Portage, bureau 100

Winnipeg (Manitoba) R3G 0M6

Tél. : (204) 783-9190 Téléc. : (204) 783-7996

Sans frais : 1 800 665-5762



## Anishinaabe Child and Family Services

Les Anishinaabe Child and Family Services offrent des services à l'enfant et à la famille aux membres des Premières nations suivantes :

- ◆ Première nation de Lake Manitoba;
- ◆ Première nation de Little Saskatchewan;
- ◆ Première nation de Lake St. Martin;
- ◆ Première nation de Dauphin River;
- ◆ Première nation de Pinaymootang.

Voici l'énoncé de mission qui régit les activités de notre office :

*L'office dispensera des programmes et des services autorisés à l'enfant et à la famille de façon à soutenir et renforcer la personne, l'unité familiale et la communauté des Premières nations, dans le contexte des valeurs et des coutumes autochtones.*

Notre philosophie repose sur la conviction que l'enfant est un cadeau précieux du Créateur qui a confié à la famille de l'enfant le devoir sacré de l'aimer, de le protéger et d'en prendre soin selon les mœurs des peuples autochtones.

Nous offrons de la formation et un appui permanent à tous nos foyers nourriciers. Nous avons aussi un bureau satellite à Winnipeg qui suit les enfants pris en charge placés dans des foyers nourriciers à Winnipeg et aux alentours. Le personnel de ce bureau veille aux intérêts des enfants et fait des recommandations fondées sur les besoins des enfants et de leur famille.

**Personne-ressource :**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Dave Rundle

Bureau principal:  
Première nation de  
Pinaymootang  
Fairford (Manitoba) R0C 0X0  
Tél. : (204) 659-4546 Téléc. : (204) 659-5877



### Autres bureaux :

Service d'approche de Winnipeg  
286, rue Smith, bureau 501  
Winnipeg (Manitoba) R3C 1K4  
Tél. : (204) 942-0788 Téléc. : (204) 957-1734

Première nation de Lake Manitoba  
Vogar (Manitoba) R0C 3C0  
Tél. : (204) 768-2317 Téléc. : (204) 768-9007

Première nation de Little Saskatchewan  
St. Martin (Manitoba) R0C 2T0  
Tél. : (204) 659-4403 Téléc. : (204) 659-5391

Première nation de Lake St. Martin  
Gypsumville (Manitoba) R0C 1J0  
Tél. : (204) 659-5855 Téléc. : (204) 659-5724

Première nation de Dauphin River  
Gypsumville (Manitoba) R0C 1J0  
Tél. : (204) 659-5810 Téléc. : (204) 659-5816

Première nation de Pinaymootang  
Fairford (Manitoba) R0C 0X0  
Tél. : (204) 659-5707 Téléc. : (204) 659-4225



## Dakota Ojibway Child & Family Services Inc

Les Dakota Ojibway Child and Family Services fournissent des services à l'enfant et à la famille aux membres de huit communautés des Premières nations dans le sud du Manitoba :

- ◆ Nation dakota de Birdtail Sioux;
- ◆ Première nation de Roseau River;
- ◆ Nation dakota de Canupawakpa;
- ◆ Première nation ojibway de Sandy Bay;
- ◆ Nation wahpeton de Dakota Plains;
- ◆ Nation dakota de Sioux Valley;
- ◆ Première nation de Long Plain;
- ◆ Première nation de Swan Lake.

Notre office a pour devise : « Prenons soin des nôtres ».

Voici l'énoncé de mission qui régit nos activités :  
*Les Dakota Ojibway Child and Family Services garantiront la sécurité et le bien-être de leurs enfants en habilitant les familles par l'autodétermination communautaire.*

Les Dakota Ojibway Child and Family Services font tout le nécessaire pour faire en sorte que la prestation des services à l'enfant et à la famille corresponde aux besoins des communautés qui font partie du Dakota Ojibway Tribal Council. L'office fait valoir les sept enseignements de notre culture, soit l'honnêteté, la sagesse, le respect, la confiance, le partage, l'humour et l'humilité.

Les Dakota Ojibway Child and Family Services ont fixé les objectifs suivants :

- ◆ veiller à la sécurité et au bien-être des enfants;
- ◆ renforcer et unifier les familles qui font partie des bandes indiennes du Dakota Ojibway Tribal Council;
- ◆ placer les enfants du Dakota Ojibway Tribal Council qui ont recours aux services des Dakota Ojibway Child and Family Services dans leurs propres communautés ou avec d'autres familles autochtones, selon les directives de la bande indienne à laquelle ils appartiennent;

- ◆ aider les enfants qui ont été placés à l'extérieur de leur bande indienne et au sein de familles non autochtones avant la mise sur pied des Dakota Ojibway Child and Family Services à reprendre contact avec leur famille ou leur bande ou à retourner auprès d'elles;
- ◆ élaborer des services préventifs en vue de prévenir les situations qui nécessitent l'hébergement aux fins de protection des enfants du Dakota Ojibway Tribal Council;
- ◆ développer la responsabilité communautaire grâce à l'établissement de comités locaux de services à l'enfant et à la famille, de comités de protection de l'enfance et d'un Conseil des sages.



Les Dakota Ojibway Child and Family Services ont pour responsabilité de veiller à ce que tous les enfants placés dans un foyer nourricier vivent dans un milieu sûr et affectueux qui réponde à leurs besoins émotionnels, mentaux, physiques, éducatifs, sociaux et culturels. Bien que l'office soit déterminé à placer les enfants dans leur famille élargie ou au sein de leur communauté ou de leur groupe culturel, nous reconnaissons que certains enfants doivent être placés dans d'autres ressources pouvant satisfaire leurs besoins particuliers. Les foyers nourriciers sont traités comme faisant partie intégrante de l'équipe de l'office et ils participent à la planification qui touche les enfants dont ils s'occupent. Nous offrons de la formation à nos foyers nourriciers et nous répondons à d'autres demandes de formation qui sont nécessaires pour combler les besoins de l'enfant.



## Personne-ressource :

DIRECTRICE GÉNÉRALE :

Bobbi Pompana

Bureau principal :

Première nation de Long Plain n° 6B,  
bande n° 237

702, rue Douglas, Brandon (Manitoba)  
R7A 7B2

Tél. : (204) 729-3650 Téléc. : (204) 728-1806

Sans frais : 1 877 508-8289

Urgence après les heures normales  
de travail : 1 800 263-6237

## Autres bureaux :

Birdtail Sioux

Poste restante, Beulah (Manitoba) R0M 1B0

Tél. : (204) 568-4559 Téléc. : (204) 568-4556

Sans frais : 1 866 839-5248

Canupawakpa

C.P. 2169, Virden (Manitoba) R0M 2C0

Tél. : (204) 854-2920 Téléc. : (204) 854-2224

Sans frais : 1 866 839-5283

Dakota Plains

C.P. 109, Edwin (Manitoba) R0H 0G0

Tél. : (204) 252-3120 Téléc. : (204) 252-2504

Sans frais : 1 866 839-5261

Long Plain

C. P. 1629, Portage-la-Prairie (Manitoba)

R1N 3P1

Tél. : (204) 252-2880 Téléc. : (204) 252-2520

Sans frais : 1 866 549-3300

Roseau River

C. P. 205, Ginew (Manitoba) R0A 2R0

Tél. : (204) 427-2770 Téléc. : (204) 427-2830

Sans frais : 1 866 839-5313

Sandy Bay

C. P. 105, Marius (Manitoba) R0H 0T0

Tél. : (204) 843-2687 Téléc. : (204) 843-2696

Sans frais : 1 866 235-6968

Sioux Valley

C. P. 36, Griswold (Manitoba) R0M 0S0

Tél. : (204) 855-2415 Téléc. : (204) 855-2229

Sans frais : 1 866 460-4952

Swan Lake

C. P. 370, Swan Lake (Manitoba) R0G 2S0

Tél. : (204) 836-2503 Téléc. : (204) 836-2388

Sans frais : 1 866 839-5335

Winnipeg

294, avenue Portage, bureau 500

Winnipeg (Manitoba) R3C 0B9

Tél. : (204) 988-9550 Téléc. : (204) 988-9552

Sans frais : 1 866 839-5338

Portage-la-Prairie

(Autochtones vivant hors-réserve)

56, chemin Royal N.

Portage-la-Prairie (Manitoba) R1N 1V1

Tél. : (204) 856-5570 Téléc. : (204) 856-5580

Sans frais : 1 866 839-5344



## Intertribal Child and Family Services

Les Intertribal Child and Family Services fournissent des services à l'enfant et à la famille aux membres de trois communautés des Premières nations :

- ◆ Nation crie de Fisher River;
- ◆ Première nation de Kinonjeoshtegon;
- ◆ Première nation de Dakota Tipi.

Nous avons pour devise :

*Au service des Premières nations cries, ojibways et dakotas.*

Voici l'énoncé de mission qui régit nos activités :

*Établir des réseaux de soutien qui protègent les enfants, amènent les familles à prendre elles-mêmes le contrôle et renforcent nos communautés.*

Voici certaines des valeurs communes de notre office :

- ◆ tolérance;
- ◆ style de vie équilibré;
- ◆ sentiment d'appartenance;
- ◆ communication;
- ◆ racines communautaires;
- ◆ différences familiales;
- ◆ amitié;
- ◆ plaisir et rire;
- ◆ amour, respect et confiance;
- ◆ aide et enseignement;
- ◆ appréciation de nos aînés;
- ◆ appréciation de notre histoire;
- ◆ travail en collaboration.

Nous croyons que devenir un foyer nourricier signifie faire partie d'une équipe de personnes qui élaborent des plans pour assurer l'intérêt supérieur des enfants. Par ailleurs, nous comprenons que devenir un foyer nourricier veut aussi dire apprendre à faire face aux épreuves et aux stress quotidiens que vivent des enfants qui ont besoin de se sentir spéciaux et aimés.

Pour aider les foyers nourriciers, nous encourageons la communication entre eux et notre

personnel, et nous nous efforçons de répondre rapidement et avec compassion à toutes leurs questions et préoccupations. En outre, nous offrons régulièrement des activités et de la formation aux parents de foyers nourriciers et aux enfants afin de favoriser leur bien-être physique et émotionnel.



### Personne-ressource :

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Shirley Cochrane

Bureau principal:

C. P. 358

Koostatak (Manitoba) R0C 1S0

Tél. : (204) 645-2744 Téléc.: (204) 645-3065

Sans frais : 1 866 573-4461

### Autres bureaux :

Service d'approche de Winnipeg

399, rue Berry, unité 19

Winnipeg (Manitoba) R3J 1N6

Tél. : (204) 927-2800 Téléc. : (204) 949-1180

Sans frais : 1 866 573-4460

Kinonjeoshtegon Child and Family Services

Première nation de Kinonjeoshtegon

C. P. 10

Dallas (Manitoba) R0C 0S0

Tél. : (204) 394-2281 Téléc. : (204) 394-2285

Dakota Tipi Child and Family Services

2020, promenade Dakota

Dakota Tipi (Manitoba) R1N 3X6

Tél. : (204) 857-4381 Téléc. : (204) 857-9855

Sans frais : 1 866 357-4416





## Peguis Child and Family Services

Les Peguis Child and Family Services offrent des services aux membres de la bande Peguis qui vivent sur la réserve et à l'extérieur de celle-ci, en vertu de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*. Ces services comprennent des services de soutien des familles, de protection des enfants, de prise en charge des enfants, de placement familial et d'adoption. L'office offre aussi d'autres services qui comprennent, sans y être limités, des programmes de prévention de la violence familiale, de gestion de la colère, de compétences parentales et de revendication, et il assure les liaisons interprovinciales quand des membres de la bande Peguis ont besoin de ces services ou en font la demande.

Voici l'énoncé de mission qui régit les activités des Peguis Child and Family Services :

*Produire des services qui protègent les enfants et qui enrichissent la qualité de vie des familles et de la communauté de la Première nation de Peguis.*

Les Peguis Child and Family Services recrutent les foyers nourriciers et leur offrent une formation et du soutien au moyen d'ateliers et de visites à domicile. Le processus d'agrément du foyer nourricier comprend la présentation d'une demande, des visites à domicile, une vérification du registre concernant les mauvais traitements et du casier judiciaire, une évaluation du foyer et l'approbation finale de la directrice générale.

Les qualités qui sont importantes pour un foyer nourricier sont qu'il ait de la place dans sa vie pour les enfants et qu'il soit capable de leur offrir une vie familiale stable, des conseils, de l'amour et de la sécurité. Le but de l'office est de réunir l'enfant placé avec sa famille biologique chaque fois que cela est possible.

Notre organisation s'engage à travailler de façon positive avec les régies générale, des Métis et du Nord à la restructuration du système de services à l'enfant et à la famille.



### Personne-ressource :

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sylvia Wilson

Bureau principal :

C. P. 610

Peguis (Manitoba) R0C 3J0

Tél. : (204) 645-2049 Téléc. : (204) 645-2558

### Autres bureaux :

Service d'approche de Winnipeg

350, rue Keewatin, unité 6

Winnipeg (Manitoba) R2X 2R9

Tél. : (204) 632-5404 Téléc. : (204) 632-7226



## Sagkeeng Child and Family Services

Les Sagkeeng Child and Family Services offrent des services à l'enfant et à la famille aux membres de la Première nation de Sagkeeng et ont également un bureau satellite à Winnipeg.

Voici l'énoncé de mission qui régit les activités des Sagkeeng Child and Family Services :

- ◆ *veiller à la sécurité et à la protection des enfants et leur donner la possibilité de pleinement s'épanouir;*
- ◆ *dispenser des services à l'enfant et à la famille qui favorisent le mieux-être de la famille;*
- ◆ *encourager la participation et la responsabilité communautaires en dispensant les services en collaboration afin d'utiliser une approche générale de travail en équipe.*

Notre philosophie repose sur la conviction que les enfants sont des cadeaux du Créateur et notre action est guidée par les sept enseignements.

Les Sagkeeng Child and Family Services comptent 20 employés, la plupart membres de la communauté, qui ont reçu l'instruction et la formation nécessaires pour répondre aux besoins de nos enfants et de nos familles. Notre conseil d'administration se compose de cinq personnes nommées appartenant toutes à la bande. La majorité de ces personnes résident au sein de la Première nation de Sagkeeng.

Notre programme de placement familial vise à fournir aux enfants placés et aux foyers nourriciers les services de qualité dont ils ont besoin, mais il tient aussi compte du fait que le but fondamental de l'office est de réunir l'enfant avec ses parents biologiques.

Le programme de placement familial travaille activement au soutien des parents nourriciers afin de répondre aux besoins des enfants qui sont placés chez eux. Nous offrons aussi une

formation aux foyers nourriciers et avons récemment organisé des ateliers sur :

- ◆ les effets des mauvais traitements et de la négligence;
- ◆ les interventions d'urgence sans violence;
- ◆ les premiers soins et la réanimation cardio-respiratoire;
- ◆ l'intervention en cas de menace de suicide;
- ◆ les indicateurs d'un enfant maltraité et les protocoles à suivre pour signaler le cas.



Le programme de placement en foyer nourricier s'est doté d'un réservoir de travailleurs de soutien et de chauffeurs qui assurent un service de transport et d'accompagnement pour les enfants placés.

Nous cherchons activement de nouveaux foyers nourriciers. Le programme de placement en foyer nourricier a produit un dossier de recrutement qui donne de l'information sur ce qu'implique devenir un parent nourricier. Ces dossiers ont été distribués à quelques entreprises, organisations et écoles locales.

### Personne-ressource :

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Lloyd Bunn

Bureau principal:  
C. P. 700  
Pine Falls (Manitoba) ROE IMO  
Tél. : (204) 367-2215 Téléc. : (204) 367-8510

### Autres bureaux :

1948, rue Main  
Winnipeg (Manitoba) R2V 2B4  
Tél. : (204) 949-1649 Téléc. : (204) 949-1669



## Southeast Child and Family Services

Les Southeast Child and Family Services offrent des services à l'enfant et à la famille aux membres des Premières nations suivantes :

- ◆ Berens River;
- ◆ Bloodvein;
- ◆ Brokenhead;
- ◆ Buffalo Point;
- ◆ Hollow Water;
- ◆ Little Black River;
- ◆ Little Grand Rapids;
- ◆ Pauingassi;
- ◆ Poplar River.

Les Southeast Child and Family Services ont pour but de faciliter l'habilitation des personnes et des familles et d'améliorer le fonctionnement des ressources communautaires qui favoriseront la préservation de l'unité familiale et de l'identité culturelle.

Les Southeast Child and Family Services sont guidés par l'énoncé de mission suivant dans leur travail avec nos communautés :

*La mission des Southeast Child and Family Services est de renforcer la vie familiale des Premières nations et d'assurer et de promouvoir le bien-être et le bonheur des enfants des communautés du Sud-Est.*

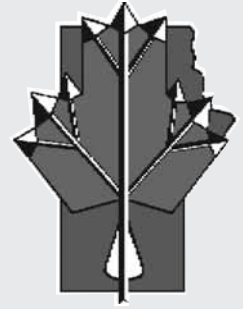
### Personne-ressource :

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Mike Bear

Bureau principal :  
Nation ojibway de Brokenhead  
Scanterbury (Manitoba) R0E 1W0  
Tél. : (204) 766-2386 Téléc. : (204) 766-2716

### Autres bureaux :

Bureau auxiliaire de Winnipeg  
360, Broadway, bureau 400  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0T6  
Tél. : (204) 947-0011  
Télééc. : (204) 947-0009



Première nation de Berens River  
Berens River (Manitoba) R0B 0A0  
Tél. : (204) 382-2525 Téléc. : (204) 382-2139

Première nation de Bloodvein  
Bloodvein (Manitoba) R0C 0J0  
Tél. : (204) 395-2476 Téléc. : (204) 395-2190

Première nation de Buffalo Point  
Middlebro (Manitoba) R0A 1B0  
Tél. : (204) 437-2133 Téléc. : (204) 437-2368

Nation ojibway de Brokenhead  
Scanterbury (Manitoba) R0E 1W0  
Tél. : (204) 766-2812 Téléc. : (204) 766-2806

Première nation de Hollow Water  
Wanipigow (Manitoba) R0E 2E0  
Tél. : (204) 363-7213 Téléc. : (204) 363-7573

Première nation de Little Black River  
O'Hanley (Manitoba) R0E 1K0  
Tél. : (204) 367-4052 Téléc.: (204) 367-4350

Première nation de Little Grand Rapids  
Little Grand Rapids (Manitoba) R0B 0V0  
Tél. : (204) 397-2407 Téléc. : (204) 397-2272

Première nation de Pauingassi  
Pauingassi (Manitoba) R0B 2G0  
Tél. : (204) 397-2134 Téléc. : (204) 397-2273

Poplar River  
Negginan (Manitoba) R0B 0Z0  
Tél. : (204) 244-2875 Téléc. : (204) 244-2173



## West Region Child and Family Services, Inc.

Les West Region Child and Family Services Inc. sont un organisme d'aide à l'enfance des Premières nations autorisé qui offre des services à l'enfant et à la famille aux peuples des Premières nations suivantes :

- ◆ Ebb and Flow
- ◆ Keeseekoowenin
- ◆ Pine Creek
- ◆ Skownan
- ◆ Waywayseecappo
- ◆ Gamblers
- ◆ O-Chi-Chak-Ko-Sipi
- ◆ Rolling River
- ◆ Tootinaowazibeeng

Voici l'énoncé de mission qui régit les activités de notre office :

« La protection des enfants »

Voici nos objectifs :

*Les services et les programmes des West Region Child and Family Services ont pour but de maintenir, d'appuyer et de favoriser la vie familiale et communautaire, en laissant par conséquent les enfants dans leur propre foyer ou, si nécessaire, en cherchant des parents-substituts dans la famille ou dans la communauté.*

Les West Region Child and Family Services donnent suite à la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* en y intégrant les croyances et coutumes traditionnelles de la communauté autochtone. L'office fournit une gamme complète de services, dont les services prévus par la loi, les services demandés par la personne et les programmes de prévention. Chaque communauté des Premières nations possède un bureau local doté d'une équipe communautaire qui comprend des employés œuvrant dans les domaines de la législation et de la prévention.

**Service d'hébergement :** Le service d'hébergement est un programme mis sur pied pour offrir des ressources différentes aux enfants qui ne peuvent demeurer dans leur foyer d'origine et qui ont besoin d'un milieu sûr et favorable à leur épanouissement. Les ressources de ce service peuvent servir aux placements d'urgence, de courte ou de

longue durée, aux désignations de lieux sûrs, à l'hébergement semi-autonome ou autonome, aux foyers nourriciers à vocation thérapeutique, aux foyers de groupe, aux foyers nourriciers spécialisés à vocation médicale et à l'adoption.



La principale responsabilité du service d'hébergement, qui travaille en étroite collaboration avec des équipes communautaires, consiste à trouver des foyers nourriciers dans la collectivité ou la famille élargie, et à leur délivrer un permis pour assurer le placement des enfants. Bien que le recrutement et la mise en place des ressources au sein des neuf collectivités des Premières nations constituent les principaux objectifs du service d'hébergement, les ressources en matière de placement hors réserve sont aussi prises en compte. Le maintien de l'aide aux foyers nourriciers et l'offre de séances de formation sur une base régulière pour les parents des foyers nourriciers figurent toujours parmi les principaux objectifs de l'office.

### Personne-ressource :

COORDONNATRICE EXÉCUTIVE  
Stella Bone

Bureau principal :  
Siège social des West Region Child and Family Services – Première nation de Rolling River  
C. P. 280, Erickson (Manitoba) R0J 0P0  
Tél. : (204) 636-6100 Téléc. : (204) 636-6158

### Autres bureaux :

Winnipeg  
255, rue Sherbrook  
Winnipeg (Manitoba) R3C 2B8  
Tél. : (204) 985-4050 Téléc.: (204) 985-4079



## **Autres bureaux :**

Dauphin  
431, avenue Buchanon  
Dauphin (Manitoba) R0J 0P0  
Tél. : (204) 622-5200 Téléc. : (204) 622-5248

Première nation d'Ebb and Flow  
Poste restante, Ebb and Flow (Manitoba) R0L 0R0  
Tél. : (204) 448-2022 Téléc. : (204) 448-2790

Première nation de Gamblers  
Poste restante, Binscarth (Manitoba) R0G 0J0  
Tél. : (204) 532-2549 Téléc. : (204) 532-2503

Première nation de Keeseekoowenin  
C. P. 25, Elphinstone (Manitoba) R0J 0N0  
Tél. : (204) 625-2088 Téléc. : (204) 625-2754

Première nation d'O-Chi-Chak-Ko-Sipi  
Poste restante, Crane River (Manitoba) R0L 0M0  
Tél. : (204) 732-2635 Téléc. : (204) 732-2153

Première nation de Pine Creek  
C. P. 70, Camperville (Manitoba) R0L 0J0  
Tél. : (204) 524-2128 Téléc. : (204) 524-2162

Première nation de Rolling River  
C. P. 28, Erickson (Manitoba) R0J 0P0  
Tél. : (204) 636-6100 Téléc. : (204) 636-6158

Première nation de Skownan  
Poste restante, Skownan (Manitoba) R0L 1Y0  
Tél. : (204) 628-3425 Téléc. : (204) 628-3593

Première nation de Tootinaowaziibeeng  
Poste restante, Shortdale (Manitoba) R0L 1W0  
Tél. : (204) 546-2429 Téléc. : (204) 546-2581

Première nation de Waywayseecappo  
Poste restante, Waywayseecappo (Manitoba)  
R0J 1S0  
Tél. : (204) 859-2860 Téléc. : (204) 859-3164





## Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

---

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba (la Régie du Nord) est l'organisme dirigeant qui supervise la coordination des services à l'enfant et à la famille pour le compte des offices de services à l'enfant et à la famille du nord du Manitoba, et cela à l'échelle provinciale. La Régie du Nord joue un rôle clé en contribuant à l'élargissement des responsabilités en matière de services à l'enfant et à la famille dans les réserves ainsi qu'au développement des services à l'extérieur des réserves.

Cinq offices offriront des services à Winnipeg pour le compte de la Régie du Nord. Ces cinq offices fonctionneront selon des principes d'intégration, ce qui signifie qu'ils partageront leurs locaux dans le cadre de la prestation des programmes et des services. Les locaux communs sont situés au 290, rue Jarvis.

Les offices en question sont les suivants :

**Awasis Agency of Northern Manitoba**

Directeur général, David Monias;

**Cree Nation Child and Family Caring Agency**

Directrice générale, Diane Deschambeault;

**Island Lake First Nations Family Services**

Directeur général, Alfred Wood;

**Kinosao Sipi Minisowin Agency**

Directeur général, Clarence Paupanekis;

**Nisichawayasihk Cree Nation Family and  
Community Wellness Centre**

Directeur général, Felix Walker.

La Régie du Nord s'efforcera de créer un modèle positif et responsable qui favorisera et appuiera nos ressources en matière d'hébergement, et cela en conformité avec les aspirations, la philosophie, les buts et les valeurs des Premières nations.

La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones — Initiative de protection de l'enfance a ouvert la porte au changement en ce qui concerne les pratiques et les normes relatives à la protection de l'enfance. Par l'intermédiaire de la Régie, les offices du Nord sont désormais en mesure de fournir des services à l'enfant et à la famille selon une méthode dont la composante culturelle est plus marquée et reflète la vision du monde des peuples autochtones.

Nos offices utilisent différentes méthodes originales de prise en charge, fondées sur les liens de parenté et les traditions, que l'on retrouve au sein de nos Premières nations du nord. Le principe selon lequel « les enfants sont un don du Créateur et représentent notre avenir » étant posé, les familles, les familles élargies et la communauté sont les premières à pouvoir offrir du secours lorsque les familles ont besoin d'une aide temporaire. L'aide des parents-substituts qui accueillent nos enfants dans leurs cœurs et leurs foyers est appréciée à sa juste valeur.

En travaillant étroitement avec les offices, la Régie du Nord sera désormais en mesure d'effectuer des changements au réseau provincial actuel. Ces changements adaptés sur le plan culturel renforceront et appuieront nos parents-substituts.

Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à :

Diane Kematch  
Directrice générale

**Régie des services à l'enfant et à la famille  
des Premières nations du nord du Manitoba**

338, Broadway, bureau 502

Winnipeg (Manitoba) R3C 0T2

Tél. : (204) 942-1842 Téléc. : (204) 942-1858



## Awasis Agency of Northern Manitoba

### Énoncé de la vision

*La Awasis Agency of Northern Manitoba est résolue à contribuer à l'établissement de communautés en bonne santé qui favorisent et soutiennent la croissance, le développement et le bien-être physiques, émotionnels, mentaux et spirituels des enfants et des familles autochtones.*

### Énoncé de la mission

*L'office adoptera une démarche holistique fondée sur l'intégration pour offrir des services de promotion, de prévention et de protection qui répondent aux besoins des enfants et des familles autochtones et qui intègrent les valeurs, la langue, la culture et les traditions appropriées.*

Les principes sur lesquels reposent les services à l'enfant et à la famille offerts par l'office sont les suivants :

- ◆ les enfants sont notre plus précieuse ressource; ils représentent et déterminent l'avenir des Premières nations;
- ◆ chaque enfant a le droit de vivre dans un environnement sain et sûr qui favorise et protège son bien-être mental, physique, émotionnel et spirituel;
- ◆ les chefs, les aînés, les familles et les professionnels des communautés autochtones ont pour tâche commune de lutter contre l'éclatement de l'unité familiale traditionnelle;
- ◆ des ressources doivent être consacrées à la mise en œuvre de moyens créatifs et innovateurs pour prévenir toute érosion supplémentaire du mode de vie familial traditionnel et du bien-être des membres des Premières nations;
- ◆ les Premières nations ont les moyens, le statut et la totalité des pouvoirs nécessaires pour assurer l'administration, la protection et le développement de leurs peuples, de leurs terres, de leur économie et de leurs institutions;
- ◆ les Premières nations du Manitoba ont compétence en matière de services à l'enfant et à la famille pour toute personne vivant sur un territoire des Premières nations ou tout membre d'une Première nation, partout au Manitoba.

### Personne-ressource :

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
David Monias



Awasis Agency of  
Northern Manitoba  
701, promenade Thompson, bureau 101  
Thompson (Manitoba) R8N 2A2  
Tél. : (204) 677-1500 Téléc. : (204) 778-8428  
Sans frais : 1 800 667-4734

### Autres bureaux :

Pimicikamak (Cross Lake)  
Tél. : (204) 676-3902 Téléc. : (204) 676-3251

Barren Lands (Brochet)  
Tél. : (204) 323-2300 Téléc. : (204) 323-2275

Northlands (Lac Brochet)  
Tél. : (204) 337-2001 Téléc. : (204) 337-2110

War Lake (Ilford)  
Tél. : (204) 288-4386 Téléc.: (204) 288-4371

York Factory  
Tél. : (204) 341-2180 Téléc. : (204) 341-2322

Fox Lake  
Tél. : (204) 486-2463 Téléc. : (204) 486-2503

Sayisi Dene (Tadoule Lake)  
Tél. : (204) 684-2014 Téléc. : (204) 684-2069

Tataskweyak (Split Lake)  
Tél. : (204) 342-2459 Téléc. : (204) 342-2449

God's Lake Narrows  
Tél. : (204) 335-2098 Téléc. : (204) 335-2245

Manto Sipi (God's River)  
Tél. : (204) 366-2163 Téléc. : (204) 366-2282

Bunibonibee (Oxford House)  
Tél. : (204) 538-2622 Téléc. : (204) 538-2627

Shamattawa  
Tél. : (204) 565-2569 Téléc. : (204) 565-2574



## Cree Nation Child & Family Caring Agency

Le Cree Nation Child & Family Caring Agency offre directement ses services aux membres des Premières nations des communautés suivantes :

- ◆ Première nation de Grand Rapids;
- ◆ Nation crie de Sapotaweyak;
- ◆ Nation crie de Mosakahiken;
- ◆ Nation crie de Chemawawin;
- ◆ Première nation de Wuskwi Sipiik;
- ◆ Nation crie de Opaskwayak;
- ◆ Nation crie de Mathias Colomb;
- ◆ Première nation de Marcel Colomb.

Voici l'énoncé de mission qui régit nos activités :

*Le Cree Nation Child and Family Caring Agency procure aux membres des Premières nations relevant du Swampy Cree Tribal Council des services à l'enfant et à la famille et des programmes communautaires. Grâce à des services de protection et des programmes de prévention, l'office est en mesure d'accorder une importance primordiale aux unités familiales des collectivités qu'il sert.*

Le conseil d'administration de l'office comprend des représentants de chaque collectivité gouvernée par le Swampy Cree Tribal Council, qui sont choisis par les chefs membres de ce conseil. Il comprend aussi des membres des comités locaux de services à l'enfant et à la famille, des membres de la collectivité, des conseillers et un chef autochtone responsable des services à l'enfant et à la famille.

### Programmes et services

Le Cree Nation Child and Family Caring Agency offre les services suivants :

- ◆ services à l'enfant et à la famille (gestion des dossiers, procédure au tribunal de la famille, prise en charge des enfants, placement des enfants, programmes de prévention et de sensibilisation);
- ◆ enquêtes de la protection des enfants (tous les cas d'allégation ou de divulgation de mauvais traitements infligés aux enfants, partenariat avec la GRC);
- ◆ services de placement en foyer nourricier (placement familial, recrutement de foyers nourriciers, délivrance de permis, orientation et formation des parents nourriciers, partenariat avec les MYS – Northern Alternative Parent Home Program - et leurs gestionnaires de dossiers);
- ◆ services d'adoption et de rapatriement (adoption de fait, adoption par le conjoint, adoption par sélection, services limités de rapatriement);
- ◆ bureau auxiliaire de services à l'enfant et à la famille de Winnipeg (en collaboration avec les travailleurs des collectivités visées, les travailleurs de cet office traitent les dossiers des enfants relevant du Swampy Cree Tribal Council placés à long terme dans des foyers de Winnipeg);

- ◆ services de consultation et d'aiguillage;
- ◆ services aux parents mineurs et aux futurs parents (évaluation, aide et services d'aiguillage);
- ◆ ententes de prestation de services à l'enfant et à la famille dans le Nord;
- ◆ comités locaux de services à l'enfant et à la famille.



### Personne-ressource :

DIRECTRICE GÉNÉRALE  
Diane Deschambeault

Bureau principal :

C.P. 10130, Opaskwayak (Manitoba) R0B 2J0  
Tél. : (204) 623-7456 Téléc. : (204) 623-3847  
Sans frais : 1 877 252-7535

### Autres bureaux :

Bureau auxiliaire de Winnipeg

338, Broadway, 3<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0B9  
Tél. : (204) 927-1230 Téléc. : (204) 927-1234

Bureau local de Grand Rapids

C.P. 334, Grand Rapids (Manitoba) R0V 0V0  
Tél. : (204) 639-2518 Téléc. : (204) 639-2443

Bureau local de Sapotaweyak

Poste restante, Shoal River (Manitoba) R0L 1L0  
Tél. : (204) 587-2216 Téléc. : (204) 587-2030  
Sans frais : 1 888 515-2553

Bureau local de Mosakahiken

Poste restante, Moose Lake (Manitoba)  
R0B 0Y0  
Tél. : (204) 678-2211 Téléc. : (204) 678-2337

Bureau local de Chemawawin

Poste restante, Easterville (Manitoba) R0C 0V0  
Tél. : (204) 329-2532 Téléc. : (204) 329-2709

Bureau local de Wuskwi Sipiik

Poste restante, Birch River (Manitoba) R0L 0E0  
Tél. : (204) 236-4831 Téléc. : (204) 236-4429

Bureau local de la nation crie d'Opaskwayak

C.P. 10130, Opaskwayak (Manitoba) R0B 2J0  
Tél. : (204) 627-7240 Téléc. : (204) 627-7259  
Sans frais : 1 877 627-7240

Bureau local de Mathias Colomb

Poste restante, Pukatawagan (Manitoba)  
R0B 1G0  
Tél. : (204) 553-2139 Téléc. : (204) 553-2135



## Island Lake First Nations Family Services

### Historique

En janvier 1989, lors de la conférence spéciale des chefs de la Manitoba Keewatinowi Inineew Okimowin sur la protection de l'enfance, les chefs des Premières nations d'Island Lake ont présenté une résolution demandant le rapatriement des compétences en matière de protection de l'enfance (initiative Bringing Home Jurisdiction on Child Welfare). Cette étape a servi de base à la création d'un office d'aide à l'enfance à Island Lake. Elle a aussi montré que non seulement les résidents d'Island Lake désirent que la protection de l'enfance retrouve la place qui lui est due, mais aussi qu'ils sont prêts à mettre au point des systèmes pour répondre aux principaux besoins de leurs enfants et de leurs familles.

Le 21 avril 1997, les gouvernements du Canada et du Manitoba ont signé des ententes sur les services de la protection de l'enfance avec les Premières nations de Garden Hill, Wasagamack, St. Theresa Point et Red Sucker Lake, ententes qui ont débouché sur la création des Island Lake First Nations Family Services.

### Communautés bénéficiaires des services

- ◆ Première nation de Garden Hill
- ◆ Première nation de St. Theresa Point
- ◆ Première nation de Wasagamack
- ◆ Première nation de Red Sucker Lake

### Mission

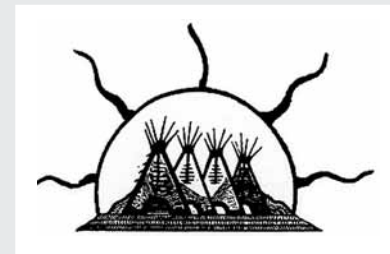
*« Sous l'orientation et la protection de Mantou, les Premières nations d'Island Lake travailleront en commun pour conserver l'intégralité de la famille par les traditions, la culture et les enseignements des aînés, et le soutien du leadership, garantissant ainsi le mieux-être de notre future génération de familles saines dans nos communautés. »*

### Conseillers en services à la famille

Chaque communauté choisit parmi ses membres des personnes qui joueront le rôle de conseiller en services à la famille. Leur tâche consiste à donner des conseils, à formuler des recommandations et à aider le personnel de l'office lorsque le besoin s'en fait sentir.

### Services

- ◆ Placement familial
- ◆ Protection des enfants
- ◆ Counselling
- ◆ Intervention
- ◆ Placement permanent
- ◆ Rapatriement
- ◆ Auxiliaire familiale et parental
- ◆ Services aux familles



### Personne-ressource :

DIRECTEUR GÉNÉRAL :  
Alfred Wood

Bureau principal :  
Bureau central de Garden Hill  
Poste restante, Garden Hill (Manitoba) R0B 0T0  
Tél. : (204) 456-2015 Téléc. : (204) 484-2641

### Autres bureaux :

Services d'approche de Winnipeg  
338, Broadway, bureau 301  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0T2  
Tél. : (204) 987-9444

Bureau auxiliaire de Garden Hill  
Poste restante, Garden Hill (Manitoba) R0B 0T0  
Tél. : (204) 456-2015 Téléc. : (204) 456-2641

Première nation de St. Theresa Point  
Poste restante, St. Theresa Point (Manitoba)  
Tél. : (204) 462-2114 Téléc. : (204) 462-2427

Première nation de Wasagamack  
Poste restante, Wasagamack (Manitoba)  
R0B 1Z0  
Tél. : (204) 457-2456 Téléc. : (204) 457-2153

Première nation de Red Sucker Lake  
Red Sucker Lake (Manitoba) R0B 1H0  
Tél. : (204) 469-5444 Téléc. : (204) 469-9448





## Kinosao Sipi Minisowin Agency

Le Kinosao Sipi Minisowin Agency offre directement des services aux membres de la Nation crie de Norway House, dans la réserve et à l'extérieur de la réserve.

### Notre vision

*« La Nation crie de Norway House est une communauté qui offre protection, sécurité et compassion à ses membres, où vivent des familles responsables et en bonne santé, où les enfants seront guidés et élevés dans l'honneur, le respect et l'amour afin d'acquérir les aptitudes leur permettant de venir des membres actifs et honorables de leur communauté et afin que les familles acquièrent, favorisent et préservent des valeurs et des croyances qui reflètent leur culture. »*

### Notre mission

*« Le Kinosao Sipi Minisowin prendra part à la conception et à la mise en œuvre de programmes et de services qui visent à promouvoir les intérêts supérieurs des membres de la Nation crie de Norway House et à préserver l'unité familiale. »*

Les membres du conseil d'administration de l'office ont été choisis par le personnel de l'office, avec l'accord du chef et du conseil de la Nation crie de Norway House. Au conseil d'administration siègent notamment un membre du comité local d'aide à l'enfance, des membres de la communauté, des éducateurs et un conseiller responsable des services à l'enfant et à la famille.

Le Kinosao Sipi Minisowin Agency travaille en collaboration avec le Awasis Agency of Northern Manitoba afin d'offrir des services aux familles avec des enfants ayant des besoins médicaux complexes et permanents (Children with Lifelong Complex Medical Needs Project) et afin de contribuer à la résolution des conflits familiaux pour éviter le placement des enfants et réduire le nombre d'enfants placés (Meenoostahtahn Minisowin Pilot Project), cela dans l'intérêt supérieur des enfants et dans le contexte de leur famille, de leur communauté et de leur culture.

Notre nouveau projet de services spéciaux pour les enfants de Kinosao Sipi (Kinosao Sipi Children's Special Services Project) est conçu pour répondre

aux besoins des enfants handicapés physiques ou présentant des troubles du développement qui vivent dans la communauté, et pour apporter aux familles et à la communauté l'aide nécessaire à la satisfaction des besoins de ces enfants.



Le Kinosao Sipi Minisowin Agency offre les services suivants :

- ◆ services à l'enfant et à la famille;
- ◆ intervention d'urgence;
- ◆ préservation et réunification des familles;
- ◆ enquêtes relatives à la protection des enfants;
- ◆ services de placement en foyer nourricier;
- ◆ adoption et placement permanent;
- ◆ services aux parents mineurs et aux futurs parents;
- ◆ counselling et thérapie;
- ◆ soutien à domicile;
- ◆ appels d'urgence après les heures de bureau;
- ◆ services éducatifs;
- ◆ formation aux premiers soins et à la réanimation cardio-pulmonaire;
- ◆ initiatives communautaires;
- ◆ Children with Lifelong Complex Medical Needs Project;
- ◆ Meenoostahtahn Minisowin Project;
- ◆ programme d'activités traditionnelles;
- ◆ services spéciaux pour enfants;
- ◆ formation au rôle traditionnel de parent;
- ◆ ententes de prestation de services à l'enfant et à la famille dans le Nord;
- ◆ comité local d'aide à l'enfance.

### Personne-ressource ::

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Clarence Paupanekis

Bureau principal :  
C.P. 640, Norway House (Manitoba) R0B 1B0  
Tél.: (204) 359-4551 Téléc. : (204) 359-6013  
Courriel : ksma@mts.net

### Autres bureaux :

Kinosao Sipi Minisowin Program Centre  
C.P. 640, Norway House (Manitoba) R0B 1B0  
Tél. : (204) 359-8083





## Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre

Le Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre a ouvert ses portes en mars 2000 à la suite de vastes consultations communautaires. Le processus de consultation a débouché sur la création d'un réseau de services parfaitement intégrés relatifs à la santé, à l'enfant et à la famille, qui reconnaît la force des familles autochtones et l'ampleur de ce qui peut-être accompli en travaillant en collaboration.

Le Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre est un des éléments de notre modèle de prestation de services intégrés. L'office demeure résolu à prendre appui sur les forces des uns et des autres pour soutenir et bâtir des relations respectueuses avec nos enfants et nos familles.

Le Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre s'est donné un mandat qui reflète cet engagement et qui consiste à :

- ◆ favoriser l'émergence de nouvelles idées et de mesures innovatrices pour apporter des changements significatifs à la vie des enfants et des familles de la Nation crie de Nisichawayasihk, en adoptant une approche holistique des services à la personne, de la conception des politiques et de la prestation des services, approche qui intègre la tradition, la culture, la langue, les coutumes et l'enseignements des aînés de la communauté;
- ◆ offrir des services à l'enfant et à la famille autorisés axés sur le développement des ressources communautaires et la promotion de la santé;
- ◆ superviser la mise en œuvre des services de santé;
- ◆ favoriser le bien-être de la communauté et le mieux-être des personnes.

Le Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre offre des programmes conçus pour favoriser et appuyer le mieux-être holistique dans les domaines suivants :

- ◆ services à l'enfant et à la famille;
- ◆ services de counseling;
- ◆ santé publique - services prénatals et postnatals;
- ◆ services d'aide prénatals;
- ◆ soins à domicile et soins communautaires;
- ◆ programme canadien de nutrition prénatale;

- ◆ santé publique – services cliniques;
- ◆ placement familial;
- ◆ aînés;
- ◆ activités d'enrichissement.



De plus, l'office offre des programmes spéciaux à l'intention des enfants et des familles conçus pour appuyer les relations positives dans un contexte traditionnel tels que les camps traditionnels ou le projet de redécouverte des familles (Rediscovery of Families project).

Tous les programmes et services sont conçus et mis en œuvre en fonction des valeurs fondamentales de l'office qui sont les suivantes:

- ◆ justice sociale : nous traiterons tous les membres de la Nation crie de Nisichawayasihk de la même façon;
- ◆ autonomie : nous favoriserons avant toute chose la responsabilité personnelle et familiale;
- ◆ valeur intrinsèque de la personne : nous reconnaitrons en chacun des aptitudes, des talents et des compétences essentiels à la bonne santé générale de la communauté;
- ◆ viabilité : nous offrirons des services en faisant en sorte de ne pas menacer notre capacité à répondre aux besoins fondamentaux des personnes à long terme;
- ◆ coopération : nous travaillerons en collaboration pour que la communauté atteigne le meilleur niveau possible de bien-être;
- ◆ mieux-être communautaire : nous nous engagerons à favoriser une approche holistique de la santé relativement à la conception et à la mise en œuvre des programmes.

### Personne-ressource :

DIRECTEUR GÉNÉRAL :  
Felix Walker

Bureau principal :  
Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre  
C.P. 451, Nelson House (Manitoba) ROB 1A0  
Tél. : (204) 484-2341 Téléc. : (204) 484-2351  
Courriel : felix@ncnwellness.ca



## Régie générale des services à l'enfant et à la famille

---

La Régie générale des services à l'enfant et à la famille a été créée dans le cadre de la stratégie de réforme des services de protection de l'enfance pour superviser la prestation de services à l'enfant et à la famille aux personnes non autochtones dans tout le Manitoba.

La prestation des services à l'intention des personnes non autochtones et de toutes les personnes qui choisissent la Régie générale relèvera de la responsabilité des offices associés à la Régie suivants :

- ◆ Office des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba;
- ◆ Office des services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba;
- ◆ Jewish Child and Family Service;
- ◆ Churchill Child and Family Services (un programme de la Churchill Regional Health Authority);
- ◆ Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg;
- ◆ Direction des services ruraux et du Nord – Région d'Entre-les-Lacs;
- ◆ Direction des services ruraux et du Nord – Région de l'Est;
- ◆ Direction des services ruraux et du Nord – Région des Parcs;
- ◆ Direction des services ruraux et du Nord – Région du Nord.

Tous ces offices fonctionnent depuis de nombreuses années et continueront à offrir des services de protection des enfants dans leurs secteurs géographiques particuliers. Ils continuent d'assumer la responsabilité de la réception des aiguillages de leur communauté, d'enquêter dans les cas d'allégation de mauvais traitements infligés aux enfants, et de fournir tous les services prévus par la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et la Loi sur l'adoption, y compris l'attribution de permis aux foyers nourriciers.

Le rôle de la Régie générale des services à l'enfant et à la famille est décrit dans la *Loi sur les régies des services à l'enfant et à la famille* et peut se résumer comme suit :

- ◆ veiller à ce que des services à l'enfant et à la famille soit offerts, par l'intermédiaire

d'un réseau d'offices, à tous les enfants et à toutes les familles qui relèvent de la compétence de la Régie générale et qui ont besoin de ces services;

- ◆ défendre la prestation de services de grande qualité par l'intermédiaire de tous les offices de la Régie générale;
- ◆ financer les offices qui relèvent de sa compétence en ce qui concerne les programmes et les services communautaires régionaux;
- ◆ s'assurer de la conformité à la loi, aux règlements et aux normes.

La Régie générale des services à l'enfant et à la famille est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le ministre des Services à la famille et du Logement de la Province du Manitoba. Ce conseil d'administration joue un rôle de premier plan dans la Régie en encourageant et en appuyant les programmes novateurs au sein des offices. La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance a offert à toutes les régies et tous les fournisseurs de services l'occasion unique d'examiner de façon critique les acquis qui sous-tendent la prestation traditionnelle des services de protection de l'enfance dans la province.

La Régie générale accueille favorablement cette occasion. Grâce au leadership de la Régie générale et au travail constant des offices, les services à l'enfant et à la famille seront réformés et améliorés dans l'avenir. Le bien-être de tous les enfants qui vivent dans la province demeure le principal objectif de tous les professionnels de la protection de l'enfance. Les solutions de rechange novatrices et créatives pour remplacer la prestation de services traditionnelle constituent le principe qui dirige l'ensemble du réseau dans le cadre de cette initiative... Nous devons préserver ce qui est bien pour les enfants, mais changer ce qui ne fonctionne plus.

Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à :

Dennis H. Schellenberg  
Directeur général  
Tél. : (204) 984-9360 ou  
Sans frais : 1 866 803-2814



## Jewish Child and Family Service

Le Jewish Child and Family Service est mandaté par la Régie générale. Organisme à but non lucratif, il a pour mission d'aider les familles, les couples et les personnes confrontés à des problèmes d'ordre relationnel, familial, parental ou matériel.

On peut décrire cette mission comme suit :

*Offrir des services aux usagers pour les aider à rendre leur vie personnelle et familiale plus forte et plus riche, ces usagers étant essentiellement, mais non exclusivement, les membres de la communauté juive de Winnipeg et de ses environs; garantir que la prestation de ces services se fera d'abord et en tout temps dans le cadre des valeurs et des traditions juives, en reconnaissant la pluralité de la communauté juive tout en demeurant sensible aux besoins de ceux parmi nous qui sont le plus attachés aux traditions, dans le seul but de renforcer l'identité, l'engagement et la qualité de vie des membres de la communauté juive.*

Par ailleurs, l'office respectera les besoins particuliers et culturellement définis de différents segments de la population non juive, et s'efforcera d'y répondre.

Tous les Manitobains et Manitobaines, quels que soient leur âge, leur sexe, leur race, leur religion, leur origine nationale ou ethnique et la couleur de leur peau, sont admissibles à nos services. Les services et programmes sont offerts dans les domaines suivants :

- ◆ counselling (individuel, familial et collectif);
- ◆ santé mentale;
- ◆ réinstallation et intégration;
- ◆ services aux personnes âgées;
- ◆ services bénévoles;



### JEWISH CHILD AND FAMILY SERVICE

*Celebrating over 50 years in a tradition of caring*

- ◆ protection de l'enfance;
- ◆ services d'adoption et de post-adoption;
- ◆ placement familial;
- ◆ aumônerie;
- ◆ éducation familiale;
- ◆ soutien financier;
- ◆ information et orientation.

Le Jewish Child and Family Service répertorie, met en place et aide les foyers nourriciers juifs et non juifs, en se fixant comme priorité la meilleure adéquation possible entre les besoins de l'enfant et les compétences et forces des personnes qui forment le foyer nourricier. Dans tous les foyers, on s'efforce de maintenir et de développer les racines culturelles et religieuses des enfants. Les parents nourriciers sont considérés comme faisant partie de « l'équipe » qui élabore le plan d'aide de l'enfant.

### **Personne-ressource :**

DIRECTRICE GÉNÉRALE :  
Emily Shane

Jewish Child and Family Service  
123, rue Doncaster, C200  
Winnipeg (Manitoba) R3N 2B2  
Tél. : 477-7430 Téléc. : 477-7450  
Site Web : [www.jewishwinnipeg.org/jcfs](http://www.jewishwinnipeg.org/jcfs)



## Services ruraux et du Nord – Région de l'Est

Le programme des services à l'enfant et à la famille est offert par les Services ruraux et du Nord – Région de l'Est du ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba.

Notre philosophie consiste à offrir aux résidents de la région de l'Est des services qui appuient et favorisent une meilleure qualité de vie.

Voici notre énoncé de mission :

*Ensemble nous travaillerons à renforcer les moyens dont disposent les personnes et les familles et à accroître la capacité des communautés à appuyer leurs membres.*

Nous croyons que les parents nourriciers sont le pivot de l'équipe des soins, une ressource essentielle et inestimable pour les enfants dont la vie a été perturbée en raison de mauvais traitements ou de négligence.

Nous entendons fournir aux parents nourriciers une orientation, une formation et un soutien continu pour qu'ils puissent mieux s'occuper de nos enfants.

Nous sommes déterminés à établir des relations de travail positives avec nos partenaires autochtones et métis ainsi qu'avec les autres fournisseurs de services et la communauté dans son ensemble.

### Personne-ressource :

DIRECTRICE RÉGIONALE  
Glenda Edwards  
Tél. : (204) 268-6159

GESTONNAIRE DE PROGRAMME  
Lorne Hagel  
Tél. : (204) 268-6162

Bureau principal :  
20, Première Rue  
C. P. 50  
Beauséjour (Manitoba) R0E 0C0  
Télé. : (204) 268-6222

### Autres bureaux :

Bureau de district de Pine Falls  
26, rue Pine  
C. P. 297  
Pine Falls (Manitoba) R0E 1M0  
Tél. : (204) 367-6120 Téléc. : (204) 367-6125

Bureau de district de Steinbach  
Town Square – 284, avenue Reimer  
C. P. 4633  
Steinbach (Manitoba) R0A 2A0  
Tél. : (204) 346-6393 Téléc. : (204) 346-6394



**Manitoba**



## Services ruraux et du Nord – Région d'Entre-les-Lacs

Les Services ruraux et du Nord – Région d'Entre-les-Lacs desservent toute la région d'Entre-les-Lacs. Notre philosophie est fondée sur la sécurité, l'autonomie et la dignité de tous les résidents de la région d'Entre-les-Lacs.

L'énoncé de mission qui guide la prestation de nos services est le suivant :

*Les Services à l'enfant et à la famille de la région d'Entre-les-Lacs s'appliquent à offrir des services de protection et de soutien aux enfants et à leurs familles en encourageant et en formant des partenariats dans la communauté.*

Comme les autres prestataires de services de placement familial, nous recrutons et établissons des foyers nourriciers pour les enfants qui ont besoin de protection. Nous suivons une procédure détaillée qui comprend orientation, présentation d'une demande, vérification des antécédents et références, et une évaluation poussée du foyer (jusqu'à trois visites à domicile).

Nous nous efforçons de réunir l'enfant placé avec sa famille ou de lui trouver un foyer permanent si la réunification n'est pas possible. Nous communiquons avec la famille étendue et les amis afin de garder l'enfant dans sa communauté et, si possible, dans son milieu culturel.

Notre programme de placement familial s'engage à travailler en collaboration avec nos partenaires autochtones et métis au sein du système restructuré de services à l'enfant et à la famille.



**Manitoba**

### Personne-ressource :

DIRECTRICE RÉGIONALE  
Marnie Barker

Bureau principal :  
3e étage, Administration Building  
C. P. 9600  
825, avenue Manitoba  
Selkirk (Manitoba) R1A 2B5  
Tél. : (204) 785-5100 Téléc. : (204) 785-5109

### Autres bureau :

Bureau de district de Gimli  
C. P. 1290  
120, 6e Avenue  
Gimli (Manitoba) R0C 1B0  
Tél. : (204) 642-6051 Téléc. : (204) 642-4924

Bureau de district de Selkirk  
446, rue Main, bureau 101  
Selkirk (Manitoba) R1A 1V7  
Tél. : (204) 785-5106 Téléc. : (204) 785-5321

Bureau de district de Stonewall  
589, 3<sup>e</sup> Avenue  
Stonewall (Manitoba) R0C 2Z0  
Tél. : (204) 467-4421 Téléc. : (204) 467-4431

Bureau de district d'Ashern  
C.P. 310  
43, avenue Railway  
Ashern (Manitoba) R0C E0E  
Tél. : (204) 768-2585 Téléc. : (204) 768-2961





## Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg

### Énoncé de la vision

*Des enfants en sécurité et en bonne santé au sein de familles protectrices et responsables dans des communautés attentives et solidaires.*

### Énoncé de la mission

Les Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg ont reçu mandat de la Régie générale pour fournir des services en vertu de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et de la *Loi sur l'adoption* du Manitoba. En suivant l'orientation donnée par la communauté et à l'intérieur d'un cadre intégrant les services de santé sociaux et communautaires, l'office fournit et revendique des services holistiques et culturellement appropriés qui appuient et renforcent les familles et les communautés pour garantir la protection, les soins et le bien-être des enfants et prévenir les mauvais traitements et la négligence à leur égard.

### Principes directeurs

- ◆ Les enfants ont droit à la santé et à la sécurité au sein d'une famille unie et dans un environnement communautaire qui favorise leur bien-être.
- ◆ La famille, au sens où l'entend chaque groupe racial, ethnique et religieux, a pour responsabilité première le bien-être des enfants. Les communautés, les institutions sociales et les organismes de services sont également responsables du bien-être des enfants.
- ◆ Les familles, les enfants et les communautés ont droit à des services adaptés à leur culture.
- ◆ Les familles, les enfants et les communautés ont le droit d'être considérés comme des partenaires et de jouer un rôle dans l'élaboration des services qui leur sont fournis.
- ◆ Les familles et les enfants ont droit aux mêmes services spécialisés, où qu'ils résident.
- ◆ Les programmes et les services seront offerts en collaboration avec d'autres prestataires de services.



**Manitoba**

- ◆ Les services et les partenariats seront marqués par la compassion, le courage, le respect et l'intégrité.
- ◆ Les services seront axés sur la famille et la communauté, accessibles, adaptés, flexibles, intégrés et fondés sur le concept de meilleure pratique et sur des résultats mesurables.
- ◆ L'office est responsable devant ceux qui bénéficient de nos services ainsi que devant le public et le gouvernement du Manitoba.
- ◆ L'office plaidera pour des programmes, des services, des politiques et des pratiques conformes à sa vision, à sa mission et à ses principes directeurs.

L'office offre notamment les services suivants :

- ◆ services aux familles et de protection des enfants, y compris soutien à domicile et services de préservation et de réunification des familles;
- ◆ services périnataux;
- ◆ services aux enfants pris en charge;
- ◆ services d'adoption;
- ◆ conception de ressources et soutien pour le placement des enfants.

Les Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg reconnaissent et apprécient le rôle important des familles d'accueil dans la prestation des services à l'enfant et à la famille. Voilà pourquoi nous avons mis au point et nous comptons maintenir un programme de placement familial complet visant à repérer les familles d'accueil, à les aider et à en augmenter le nombre.

### Personne-ressource

DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM  
Jay Rodgers

Bureau principal :  
1, avenue Wesley, bureau 404  
Winnipeg (Manitoba) R3C 4C6  
Tél. : (204) 944-4438 Téléc. : (204) 944-4395



## VOUS AVEZ . . .

---

### **besoin de plus de renseignements? des préoccupations?**

Si vous voulez obtenir de plus amples renseignements avant de prendre une décision concernant les nouvelles dispositions en matière de placement en foyer nourricier, veuillez vous adresser à votre travailleur des Services à l'enfant et à la famille. Si vous le préférez, vous pouvez communiquer avec n'importe quelle régie des services à l'enfant et à la famille durant les heures de bureau.

Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis  
(204) 949-0220

Régies des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba  
(204) 783-9190  
Sans frais: 1 800 665-5762

Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba  
(204) 942-1842

Régie générale des services à l'enfant et à la famille  
(204) 984-9360  
Sans frais : 1 866 803-2814.

OU

Visitez le site Web :  
[www.aji-cwi.mb.ca](http://www.aji-cwi.mb.ca)

Téléphonez à la ligne d'information centrale :  
À Winnipeg : **(204) 945-1183**  
Sans frais : **1 866 300-7503**

Envoyez-nous un courriel à l'adresse :  
[ajicwi@gov.mb.ca](mailto:ajicwi@gov.mb.ca)